

# **Autonomisation financière de la femme rurale à travers les organisations paysannes féminines dans la Kozah (Togo)**

---

## **Financial empowerment of rural women through women farmers' organizations in Kozah (Togo)**

*DANDAKOU Kokou Essobio*  
*Université de Kara (Togo)*  
[tozitabalo@yahoo.fr](mailto:tozitabalo@yahoo.fr)

### **Résumé**

La révolution silencieuse qui s'opère à partir des campagnes de la Kozah par des organisations paysannes féminines à travers la culture du maïs, est source d'acquisition de l'autonomie financière de la femme et fait d'elle une actrice de développement au même titre que l'homme. Cette étude répond à l'interrogation ci-après : Comment les organisations paysannes féminines de la préfecture de la Kozah constituent-elles un facteur de changement au sein de la communauté pouvant leur assurer une autonomie financière et modifier la nature des rapports sociaux entre les hommes et les femmes ? Les méthodes qualitative et quantitative ont servi à collecter les données à base d'un questionnaire et d'un guide d'entretien, administrés aux personnes ressources. Cette collecte a permis d'évaluer l'impact des activités des groupements. Malgré les nombreuses avancées enregistrées : le changement dans la gestion, le contrôle et la jouissance des ressources économiques par les femmes, une relative autonomie financière, etc., un long chemin leur reste à parcourir pour acquérir leur pleine autonomie financière renforcée.

Mots clés : autonomie financière - culture de maïs - organisation paysanne féminine-terre.

## **Abstract**

The silent revolution that takes place from the countryside of Kozah by women's peasant organizations through the cultivation of maize, is a source of acquisition of financial autonomy for women and makes them actors of development at the same time as man. This study answers the following question : Do women's peasant organizations constitute a factor of change within the community that can modify the nature of social relations between men and women ? Qualitative and quantitative methods were used to collect data based on the questionnaire and the interview guide, administered to resource persons. This collection made it possible to know the impact of the activities of the groups. Despite many advances recorded on the ground, calling for a change in the management, control and enjoyment of economic resources by women, they still have a long way to go to acquire their financial autonomy.

**Key words:** financial autonomy - maize cultivation - women's peasant organization – land.

## Introduction

La condition féminine en Afrique subsaharienne est qualifiée de beaucoup de mots : « discrimination, subordination, exclusion, marginalisation etc. », J-P, Komon (2000, p.245). La femme africaine des zones rurales est considérée comme actrice de l'intérieur et les activités qu'elle mène sont cloisonnées au sein de la concession. J.J. Rousseau, cité par L. Sindjoun (2000, p.236), résume cette conception en ces termes : « les femmes à l'intérieur et les hommes à l'extérieur ». Depuis « la célébration de la décennie de la femme en 1975 à Mexico », J. Seager (1998, p.12), les femmes togolaises et leurs consœurs des pays de la sous-région n'acceptent et ne veulent plus obéir à cette règle qui les place dans une situation statique. Elles s'inscrivent dès lors dans une nouvelle dynamique. Conscientes de leur situation d'insuffisance culturelle faite d'analphabétisme et de faiblesse en matière de gestion des ressources, elles capitalisent leur énergie, force et expérience pour constituer une synergie pouvant permettre d'améliorer le vécu quotidien et de modifier le statut méprisant qu'elles portent. Les organisations qu'elles se dotent sont en même temps pour elles, une expression de leur révolte contre le système patriarcal qui les prive des capitaux sociaux et un moyen de satisfaire leurs multiples besoins, une reconnaissance de leur réel potentiel et apport au niveau de la communauté. J-P Komon (2000, p.225) reconnaît que : « leur ouverture au marché même sommaire et à la modernité, rendent impertinente la régulation sociale en vigueur ».

Dans la région de la Kara, plusieurs organisations féminines sont mobilisées principalement dans la maïsiculture, le commerce et autres activités en quête de leur autonomisation financière. Elles rencontrent cependant des obstacles socioculturels et économiques, accentués par l'absence d'appuis techniques, financiers et matériels pour le renforcement de leur capacité. Ces difficultés freinent leurs activités qui participent au développement et concourent à la réduction de la pauvreté. Pour mobiliser les moyens et ressources, les femmes rurales ont eu l'idée ingénieuse de réunir leur force comme le dit ce conseil : « Se procurer des outils de travail, s'approvisionner en

intrants et biens de consommation, les agents économiques à faible capacité financière ont vu la nécessité de se regrouper afin de mettre en commun leur épargne et de s'octroyer des prêts mutuellement » I. Nagel (1992, p. 26). Cette stratégie empreinte de solidarité conduit au questionnement suivant : Comment les organisations paysannes féminines constituent-elles un facteur de changement dans la Kozah, pouvant modifier la nature des rapports sociaux entre les hommes et les femmes ? La présente recherche se veut un cadre d'analyse des facteurs socio-économiques induits par les activités des groupements féminins.

Notre hypothèse repose sur l'idée que les organisations paysannes féminines sont une réponse aux multiples défis de l'autonomisation financière de la femme rurale dans la Kozah. Décrire et présenter les contributions des femmes en organisations comme une force productive consolidant l'apport de l'homme, est une motivation qui justifie notre démarche.

## **1. Approche méthodologique de la recherche**

Cette partie situe notre champ de recherche et la démarche méthodologique adoptée.

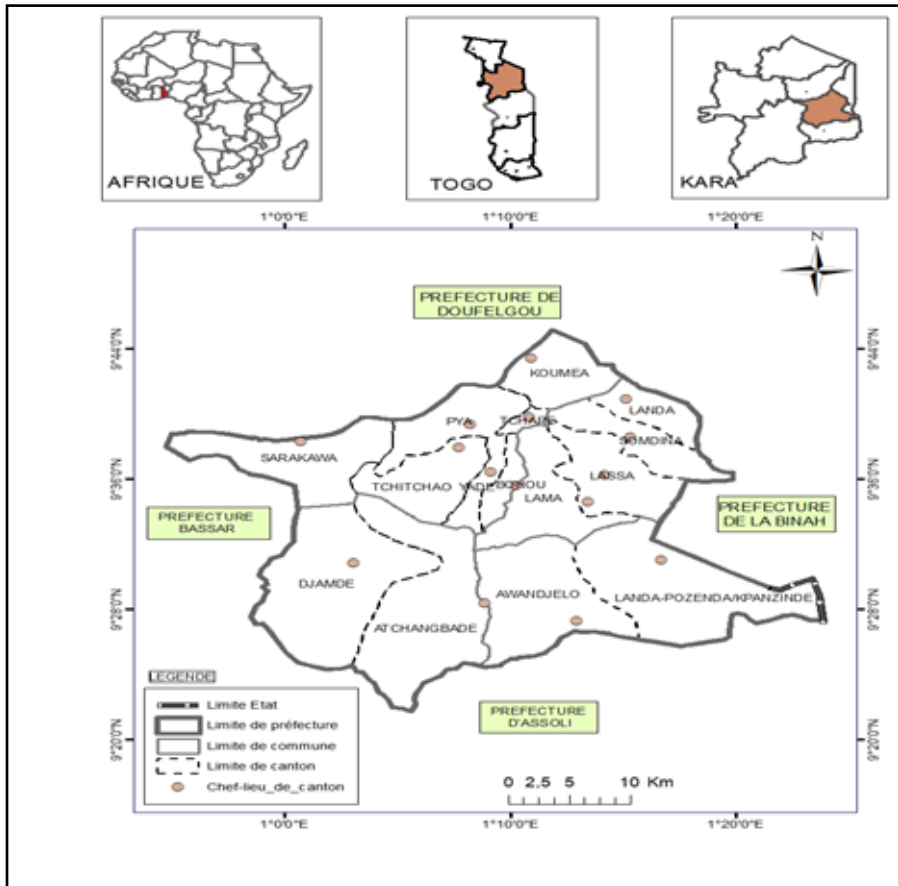
### **1.1. Le cadre de la recherche**

Notre cadre de recherche se situe dans la préfecture de la Kozah qui a pour chef-lieu Kara. Avec une superficie de 1.075 km<sup>2</sup>, elle compte deux cent onze mille deux cent quatre-vingt-quatorze (211 294)<sup>1</sup> habitants répartis dans quinze (15) cantons.

---

1 Recensement Général de la Population et de l'Habitat, (RGPH), 06 au 21 novembre 2010

## Carte N° 1 : Dynamique spatiale, socio-économique et géostratégique de la préfecture de la Kozah



Source : DRSCN/Kara, Janvier 2022

La préfecture de la Kozah enregistre, plus de vingt (20) Organisations Paysannes Féminines (OPF) dont au moins une dans chacune des quinze (15) cantons. Les plus dynamiques et représentatives d'entre elles sont : la Fédération des Unions des Groupements Féminins de la Kozah (FUGFK), le Centre de Promotion Féminine Don Bosco (CPFDB), l'Association des Femmes pour l'Alphabétisation, la Santé et les Activités génératrices

de revenu (AFASA), la Fédération des Groupements Féminins Halaféma (FGFH), la Fédération des Groupements Féminins Rabiwazou d'Atchangbadè (FGFRA), etc. Elles sont aujourd'hui au centre de toutes les activités économiques, agricoles et commerciales de la préfecture et au-delà. Toutes ces caractéristiques socio-économiques ont servi de référence pour la définition de la méthode d'échantillonnage et de la population cible.

## **1.2. Approche méthodologique utilisée**

Eu égard à la thématique et à la diversité de cibles potentielle concernées par le sujet, notre étude combine plusieurs techniques. Une étude documentaire a été menée à travers les ouvrages, articles scientifiques et thèses relative à l'autonomisation financière de la femme rurale à travers les organisations paysannes féminines. Ces données secondaires disponibles ont été complétées par les données primaires obtenues à travers deux techniques (qualitative et quantitative) réalisées auprès des deux cibles. D'une part les personnes ressources du ministère de l'Agriculture chargées du volet féminin, les époux des femmes en organisation et les leaders d'opinions constituées de chefs traditionnels (gardiens des us et coutumes), ont été mis à contribution à travers des entretiens qualitatifs individuels et semis-directifs. Effectués sur la base de guide spécifique, ces entretiens ont permis de recueillir des perceptions sur l'autonomisation financière des femmes rurales. D'autre part, pour soutenir les données qualitatives, un questionnaire a été administré à un échantillon probabiliste de répondants constitués des femmes des groupements féminins en vue d'évaluer leur perception et attitudes sur leur entrée dans le monde économique et les difficultés rencontrées.

**Tableau N° 1:** la synthèse des catégories sociales touchées par l'étude

N° de série	Type d'acteurs sociaux	Entretien qualitatif	Entretien quantitatif
1	Chefs traditionnels	8	0
2	Responsables du ministère de l'Agriculture	6	
3	Epoux des femmes en groupement	5	
4	Femmes des organisations	0	
Total		19	300

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Le traitement des données collectées a été réalisé par le logiciel SPSS pour ce qui est des données quantitatives et le procédé d'indexation des idées clés en rapport avec la thématique pour ce qui concerne les données qualitatives. Les données quantitatives sont présentées sous forme de tableaux et graphiques suivies d'une analyse des données qu'ils contiennent. Cette analyse est appuyée par des verbatim commentés d'entretien qualitatif.

### 1.3. Références théoriques

L'autonomisation financière des femmes s'inscrit dans l'approche genre et développement et porte sur l'inclusion des hommes et des femmes aux activités socio-économiques sans distinction de sexe biologique, mais basée sur les compétences et aptitudes. « Au-delà du marquage biologique des rôles, tout est socialement et culturellement construit ; donc susceptible de se transformer, de changer, d'être interprété », G. Balandier, cité par P.B. Logo (2000, p. 175). Notre étude qui cherche à montrer l'évolution du travail de la femme dans la région de la Kara, utilise cette approche pour montrer l'accession des organisations paysannes féminines de la localité aux statuts et activités nouveaux, traditionnellement réservés aux hommes tels que l'accès aux emplois et métiers, l'héritage du

générateur y compris les ressources foncières. Elle nous permettra également d'analyser la dynamique dans laquelle évoluent ces femmes désormais capables de travailler dans tous les domaines comme le font les hommes.

## 2. Les résultats de la recherche

Cette section étudie successivement les motifs d'appartenance aux organisations paysannes féminines, leur cadre administratif, les actions menées et les apports enregistrés à leur actif.

### 2.1. Les motifs d'appartenance aux organisations paysannes féminines

A la question : qu'est-ce qui motive votre appartenance aux organisations féminines ? Les réponses recueillies auprès des répondantes sont consignées dans le tableau suivant :

**Tableau N° 2** : les motifs d'appartenance au groupement

Motifs d'appartenance aux groupements	Fréquences	
	Relatives	Absolues
Mes enfants avaient des besoins réels	120	40
Je contribue aux charges familiales	50	16,67
Je suis veuve et seule à m'occuper des enfants	70	23,33
Je voudrais donner un sens à ma vie	45	15
Autres motifs	15	5
<b>Totaux</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Cette figure distribue les répondantes par motifs d'appartenance aux organisations paysannes féminines. Mes enfants avaient des besoins réels (40 %). Ces mères témoins et victimes de l'insécurité alimentaire de par leur rôle au sein des ménages, les femmes se sont consacrées à la production du maïs pour espérer



apporter une sécurité alimentaire à leur famille respective. Un chef traditionnel explique ici, l'origine et les manifestations du problème.

Ces besoins non satisfaits sont dus à l'émigration lointaine et de longue durée des conjoints laissant seules les femmes à s'occuper de nombreux enfants. Avant de partir pour l'aventure, les hommes avaient promis aux familles qu'ils les enverront de l'argent pour les aider à s'occuper des enfants mais ces promesses ne sont pas tenues, les femmes sont restées seules et sans ressources, (Chef de canton). Les veuves (23,33%) n'ont personnes à leur venir en aide dans l'entretien et l'éducation des enfants. Or, par le passé, précise le chef animiste : « les proches parents du mari et de la femme et les amis accouraient pour subvenir aux besoins des orphelins et s'occupant de leur santé, éducation, nourriture, habillement, scolarisation, etc., aujourd'hui, aujourd'hui l'individualisme s'est installé ; personne ne s'occupe de l'autre ». D'autres femmes (16,67 %), disent contribuer aux charges familiales parce que les activités des hommes ne permettent pas de pourvoir aux besoins de leur famille, comme le reconnaît cet époux « le coût de vie devient de plus en plus cher et insupportable, nous n'arrivons plus seuls à honorer les charges liées à l'alimentation, à la santé, à la scolarisation, à la formation, de la pléthorique d'enfants que nous avons » (Epoux d'une maïsicultrice). Pour toutes ces raisons et bien d'autres, les femmes ont adhéré aux groupements féminins cherchant d'une part les solutions aux difficultés financières et matérielles pour leurs enfants et d'autre part, un sens à leur vie.

**Tableau N°3 : l'identification des enquêtées**

Tranches d'âges	Fréquences	
	Relatives	Absolues
18-23	55	18,33
23-27	50	16,67
31-35	47	15,67
35-39	45	15
39- 43	31	10,33

43-47	43	14,33
47-51	15	5
51-55	9	3
55 et plus	5	1,67
Total	300	100

Source : travaux de terrain, janvier 2022

Le tableau indique que 65,67 % des maïscultrices ont entre 18 et 39 ans, elles sont donc jeunes. Au-delà de 50 ans, elles représentent 4,67 %. La jeunesse des répondantes rend en général favorable la pratique de leurs activités génératrices de revenu et en particulier la maïsculture qui exige les bras valides pour sa réussite.

**Tableau N° 4 :** la situation matrimoniale des enquêtées

Situation matrimoniale	Fréquences	
	Relatives	Relatives
Mariées	160	53,33
Mariées sans enfants	35	11,67
Célibataires	30	10
Célibataires sans enfants	18	6
Divorcées	31	10,33
Divorcées sans enfants	7	2,33
Veuves	14	4,67
Veuves sans enfants	5	1,67
Totaux	300	100

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Le tableau indique que 65 % des femmes des groupements sont au foyer conjugal. Elles dépendent donc de leur mari en ce qui concerne la gestion du temps et des activités. « La femme mariée doit d'abord s'occuper des activités de son époux avant les siennes. Ce qui réduit considérablement le temps affecté à ses activités agricoles » (Chef du village). Ce statut matrimonial est également responsable au niveau de l'épouse, du manque de terres cultivables ; car, mariée,

elle est dépossédée des parcelles concédées par son géniteur alors que le conjoint s'oppose à lui en donner une.

Les veuves représentent 6,33 % de l'effectif total. Parmi elles, 4,67 % ont au moins deux enfants à nourrir. Cette situation est une raison de plus pour qu'elles s'adonnent à l'activité agricole pour pouvoir subvenir aux besoins des enfants. « La réalité est que bien entretenue, la terre ne trompe jamais, elle rapporte toujours le nécessaire » (Chef canton).

**Tableau N°5** : la répartition des enquêtées selon le nombre d'enfants à charge

Enfants à charge	Fréquences	
	Relatives	Relatives
0	65	21,67
0-2	72	24
3-4	120	40
5-6	32	10,67
Plus de 6	11	3,66
Totaux	258	100

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Le tableau indique que 78,33% des femmes ont au moins deux enfants à charge, (mariées, divorcées, célibataires, veuves) avec enfants, contre 21,67 % qui vivent sans enfant. Cette pléthore d'enfants oblige les mères abandonnées et les veuves à travailler pour les nourrir.

## **2.2. Le cadre administratif et l'officialisation des organisations paysannes féminines**

Le gouvernement, à travers le ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, a fait recenser les statuts et les règlements intérieurs existants puis en a fait une synthèse. A partir du modèle national, chaque organisation paysanne peut adopter ses statuts et son règlement intérieur pour se différencier des groupes à caractère communautaire. Les statuts sont une carte d'identité pour chaque

groupement. C'est à travers ces textes administratifs et officiels que les partenaires au développement arrivent à connaître les objectifs, les domaines d'intervention, les réalisations et le fonctionnement d'une organisation afin de lui apporter le soutien. Le tableau ci-après présente le caractère officiel ou non officiel des organisations recensées.

**Tableau N° 6 : la répartition des groupements selon le cadre légal**

Cadre légal des Organisations Paysannes Féminines (OPF)	Fréquences	
	Relatives	Relatives
O.P.F. officialisées	440	70,97
O.P.F. non officialisées	180	29,03
Totaux	620	100

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Les données de cette figure indiquent que (70,97 %) des OPF ont officialisé leur existence et 29,03 % sont à l'étape de rédaction de leurs statuts et règlements intérieurs. Ces documents officiels constituent le garde-fou pour les organisations en ce sens qu'ils prévoient des dispositions pour régler d'éventuels problèmes. Ils protègent les membres et disciplinent les adhérents qui ont failli à leurs obligations, fixent la durée et le nombre de mandats électifs, précisent les activités à mener, etc. Le règlement intérieur complète et précise les informations véhiculées par les statuts. Notamment, il décrit le rôle du comité directeur, le comité de gestion et de contrôle ; précise la durée et la périodicité des réunions, etc.

Pour 30 % des groupements, les réunions ordinaires se tiennent 1 à 2 fois par mois pour une durée variant entre 2 et 4 heures selon la densité des dossiers ; la périodicité des réunions extraordinaires n'est pas définie. Les 70 % autres tiennent leurs réunions une fois dans le mois pour une durée d'au plus une heure et trente minutes. Au cours de ces réunions, les adhérentes prennent d'importantes décisions prévues par les textes comme l'application des différentes sanctions à l'encontre des membres défaillants,

le renouvellement des membres aux différents postes, etc. (Responsable du ministère de l'agriculture).

En ce qui concerne la tenue des comptes, un membre sachant au moins lire et écrire est désigné au poste de trésorerie pour gérer les fonds du groupement mais leur sécurité pose problèmes que soulève l'interlocuteur : « Pour éviter la thésaurisation, le vol, l'incendie et le détournement des fonds, les OPF ont été conseillées de placer leurs fonds en banque ».

La section suivante est consacrée aux activités des femmes en organisations.

### 2.3. Les activités des femmes en organisations

Les maricultrices déploient d'énormes efforts pour nourrir leur famille et garantir leur autonomie financière en traversant d'innombrables obstacles.

**Tableau N° 7 : les différentes activités des femmes en organisations**

N° de série	Les activités des femmes en organisations	Pourcentage
1	Maïsiculture	90
2	Maraîchage	75
3	Elevage	67
4	Commerce	80
5	Concassage des cailloux et extraction du sable	45

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Au nombre des activités que s'adonnent les femmes dans la zone, la culture du maïs pratiquée à (90 %), rend significativement compte de la dynamique de leur rôle dans la quête de l'autonomie financière. De simple partenaire de l'intérieur à l'actrice socio-économique, la femme rurale a accédé aux activités se déroulant hors de la concession. Cependant, cette nouvelle responsabilité nécessite l'accès des terres et du temps matériel aux nouvelles agricultrices pour leur permettre d'exploiter des parcelles à leur compte et jouir

des revenus.

Les femmes n'ont malheureusement pas accès à la terre qui conditionne les activités agricoles puisque non seulement elles ne pèsent pas beaucoup dans les centres de décision mais surtout les lois modernes conçues sur la base d'égalité, d'équité et de justice, promulguées par l'Etat, accordant les mêmes droits aux hommes et aux femmes, continuent d'être considérées comme celles du Blanc et de la ville, ce qui rend difficile leur application effective sur le terrain et prive les femmes des terres cultivables (Chef de canton).

« Témoins et victimes de l'insécurité alimentaire de par leur rôle au sein des ménages, les femmes se sont consacrées principalement à la production du maïs pour espérer apporter une sécurité alimentaire à leur famille respective » (Responsable du ministère de l'agriculture).

Toutes ces mesures adoptées par les hommes sont destinées à décourager la gente féminine dans ses efforts de devenir financièrement autonome. Le fait pour les femmes d'arriver à dépendre de moins en moins de leur époux est considéré par ces derniers comme une menace sérieuse parce que leur pouvoir est dilué, partagé voire bafoué (Chef de canton).

Autour de la production du maïs, les OPF pratiquent d'autres activités, telles que le maraîchage (10 %), l'élevage de petits ruminants et de volaille (12 %), autres non précisés (6 %), pour compléter leur revenu. Les adhérentes interviennent également dans la transformation des produits en denrées comestibles et assurent leur commercialisation (17 %) dans les marchés périphériques où elles cèdent également les excédents des récoltes de céréales, tubercules, soja, légumes, etc. Au moment des récoltes, les spéculatrices investissent les marchés périphériques pour acheter les produits à bas prix et revendre le stock plus cher en période de soudure. Ce qui leur permet d'enregistrer des bénéfices non négligeables pour se positionner comme de véritables pourvoyeuses de ressources nécessaires à leur foyer.

## 2.4. Les apports des organisations paysannes féminines

Longtemps limitées aux rôles productifs traditionnels plus ou moins occultés, l'action économique et sociale des femmes est plus visible aujourd'hui, s'insère dans l'espace public et contribue à réduire la domination des conjointes par leur époux. L. Sindjoun (2000, p.189), étudiant les femmes Camerounaises, relève également que « Le modèle ancien des rapports verticaux est progressivement supplanté par le modèle de liens horizontaux ; la complémentarité et le partenariat semblent l'emporter dans une certaine mesure sur la subordination et la soumission ». On observe une double logique inhérente à la mobilisation féminine : la construction progressive de l'indépendance agricole de la femme et l'écroulement des préjugés et des complexes, comme le confirme les données des deux figures suivantes :

**Tableau N°8 : les superficies emblavées en (ha)**

Groupements féminins	2016		2020	
	Effectifs	Superficies	Effectifs	Superficies
FUGFK	65	10	130	30
CPFDB	48	5	118	20
AFASA	25	3	77	15
FGFRA	19	4	110	20
FGFH	13	2	62	12
Totaux	170	24	497	97

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Les OPF connaissent une évolution en termes de production et d'adhérentes. En effet l'année 2020 a enregistré 497 membres contre 126 en 2016 et 97 ha ont été cultivés contre 24 ha en 2016, sur des parcelles épuisées et abandonnées par les hommes. En quatre ans, les OPF ont connu un progrès non négligeable. Mais ce résultat serait meilleur si les exploitantes possédaient en permanence des terres riches et bénéficiaient des appuis en intrants. La terre nourricière étant la propriété exclusive des hommes, ceux-ci choisissent les bonnes terres et réservent aux femmes celles qui sont déjà épuisées,

pauvres, marécageuses et abandonnées.

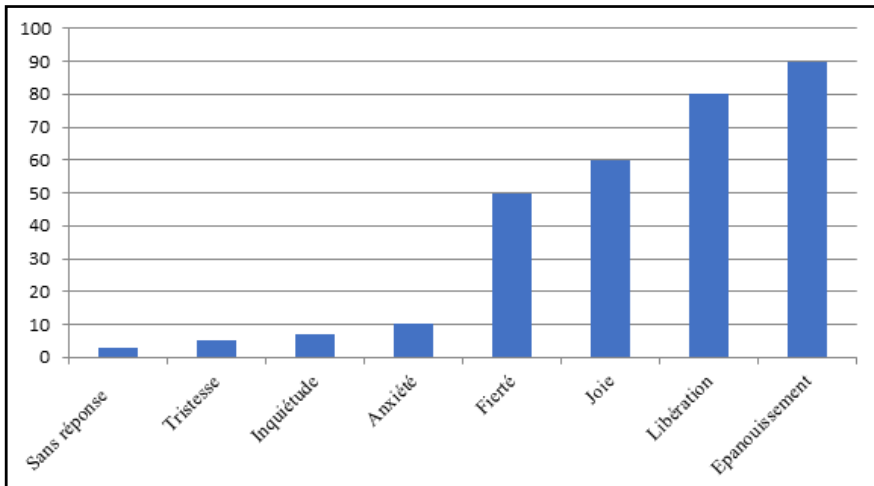
**Tableau N° 9:** la production évolutive du maïs en kg

Evolution Fédérations	Quantités en 2016			Quantités en 2020		
	Récol- tée	Consom- mée	Vendue	Récol- tée	Consom- mée	Vendue
FUGFK	1 000	900	100	4 500	2 500	2 000
CPFDB	800	900	-100	3 600	2 400	1 200
AFASA	950	750	200	2 700	1 800	900
FGFRA	700	900	-200	2 400	1 600	800
FGFH	675	700	-25	2 250	1 500	750
Totaux	4 125	4 150	-25	15 450	9 800	5 650

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Les OPF ont, en 2016, cultivé et récolté 4 125 kg de maïs. En 2020, les productrices ont sensiblement augmenté leur production passant de 4 125 kgs à 15 450 kgs. Le graphique suivant décrit les sentiments des maïsicultrices.

**Graphique n° 1 :** les sentiments éprouvés par les maïsicultrices par rapport à leurs activités

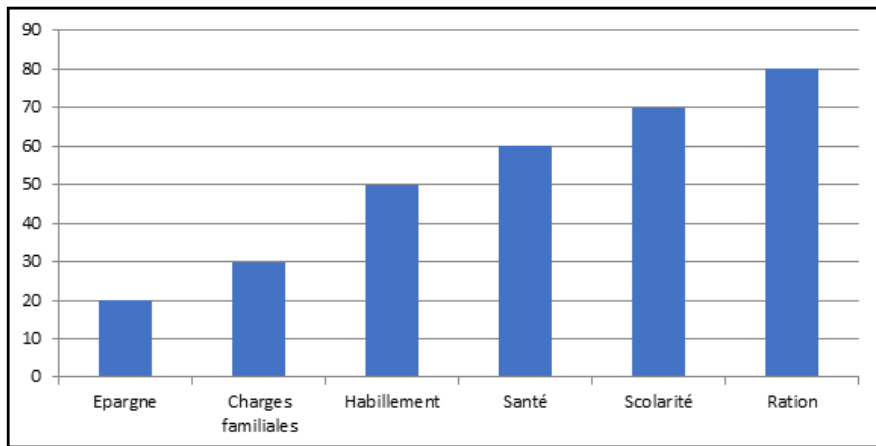


Source : Travaux de terrain, janvier 2022



Ce graphique montre les proportions des sentiments éprouvés par les productrices par rapport à leurs activités. Il ressort de cette figure que l'épanouissement est le sentiment le plus éprouvé par les actrices (90 %), puis suivent dans l'ordre la liberté (80 %), la joie (60 %), la fierté (50 %), enfin les sentiments négatifs, anxiété (10 %), inquiétude (8 %) et tristesse (5 %).

**Graphique N° 2 :** la répartition des revenus générés par les activités menées



Source : Travaux de terrain, janvier 2022

La répartition des revenus générés par la culture du maïs porte sur la ration alimentaire (80 %), la santé (70 %), la scolarisation, les charges sociales (les rites initiatiques « Akpéma » et « Evala », cérémonies traditionnelles, etc.), et sur l'épargne si les besoins sont couverts.

**Tableau N° 10** : les changements de l'image de la femme dus à l'activité réussie

Changements intervenus	Fréquences	
	Relatives	Absolues
Autonomie financière reconnue	136	45,33
L'image des femmes est revalorisée	40	13,33
Contributions féminines reconnues	78	26
Les femmes sollicitées lors des assises	35	11,67
Les femmes sont plus épanouies	11	3,67
Totaux	300	100

Source : Travaux de terrain, janvier 2022

Les adhérentes (45, 33 %) reconnaissent avoir acquis une autonomie financière ; (26 %) d'entre elles voient leurs contributions être reconnues et appréciées avec une image de la femme rurale plus revalorisée (13, 33%) et sollicitées dans diverses assises (11,67 %).

### 3. Discussion

Les organisations paysannes féminines sont une solution à la quête de l'autonomie financière. Ce qui les confère les attitudes que sont la confiance en soi, autodétermination et l'épanouissement. La situation de pauvreté, discrimination, subordination, exclusion, marginalisation etc., a été dans une certaine mesure, surmontée par leurs activités et principalement la maïsiculture.

#### 3.1. Impacts de la réussite des activités de la femme

La réussite des activités de la femme en organisation comme celle étudiée ici, change son vécu quotidien, acquiert un statut valorisant dans sa communauté, apporte toujours une plus-value à sa famille et participe ainsi, activement au développement inclusif du pays. Notre recherche montre au niveau individuel, une très forte tendance des sentiments liés aux critères de l'épanouissement, (confer graphique n° 1). On y relève les sentiments éprouvés par les maïsicultrices : 90 % affirment connaître un épanouissement

grâce au travail ; 80 % déclarent vivre la liberté au quotidien. A partir des données de l'étude nous affirmons qu'il y a aujourd'hui interpénétration des rôles puisque les femmes réussissent ce que font les hommes. Au niveau familial, les épouses jouent un important rôle dans l'entretien familial : 80 % des revenus générés sont affectés à la ration alimentaire ; 70 % à la scolarisation des enfants ; 60 % à la santé ; 50 % à l'habillement ; 30 % pour autres charges familiales (graphique n°2). Les femmes sont donc arrivées à assurer la sécurité alimentaire à leur famille et au-delà de leurs frontières. Nos résultats sont soutenus par N. Njeng (1996, p.18), qui, étudiant les femmes camerounaises, relève que « Les bénéfices produits par leurs entreprises contribuent pour 70 % aux soins des enfants ; 85 % à la ration alimentaire ; 61 % contribuent à payer le loyer et 76 % payent la scolarité à leurs enfants ».

En outre, notre recherche prouve que les domaines qui ne touchent pas directement les charges familiales sont relativement négligés par les femmes. C'est le cas de l'investissement totalement ignoré et l'épargne assuré seulement à 20 % et, ceci, malgré le désir des actrices à aller de l'avant par la diversification de leurs activités. Elles trouvent que la famille mérite tous les sacrifices en reportant à plus tard, l'investissement et l'épargne. A. Guilou (1990, p. 201), soutient que « Plus les besoins relatifs à l'entretien familial sont élevés, plus importante est l'étendue des bénéfices affectés par l'agricultrice ». L'étude relève également que l'activité économique rend la femme autonome financièrement. Pour G. Rolland (1998, p. 60-61) « Être autonome, c'est avoir la capacité de diriger sa vie, avoir les capacités de choisir ses voies, accepter de changer et de bouger ». Et, être dépendant de quelqu'un, c'est tout en attendre. A partir de la production du maïs, les femmes qui sont au foyer conjugal, arrivent à combler plusieurs de leurs besoins grâce aux bénéfices qui y sont tirés. Cette réussite est un signe de soulagement pour le couple, car, le conjoint n'est plus tout le temps sollicité financièrement et l'épouse ne développe plus de la frustration née de la réaction indécente du mari après des demandes de l'argent pour l'entretien familial. « C'est inquiétant quand une femme n'a pas de métier, parce que

son mari lui sert de pilier auquel elle s'est amarrée. Le jour où le pilier se rompt, elle se retrouvera à la dérive » relève G. Rolland (1998, p. 62). Il est essentiel à une femme de travailler, parce que le travail permet de gagner de l'argent et de rendre la femme autonome. Pouvoir disposer de son argent montre à son époux qu'on reste une femme libre », soutient G. Rolland (1998, P.44). Ce qui « rapproche et cimente davantage les relations au sein du couple, puisqu'il y a le respect et considération mutuels », renchérit I. Albert (1993, p. 256). T. Keita (1985, p. 185) raconte qu'au Niger, « Les hommes ont été unanimes à reconnaître que c'est grâce au riz des femmes que la communauté traversait sans difficulté la période de "soudure" qui dure de mai à octobre de chaque année ».

### **3.2. Les stratégies adoptées par les organisations paysannes féminines pour acquérir leur autonomie financière.**

Les organisations paysannes féminines sont conscientes qu'individuellement les femmes ne pourront pas réussir à gagner le pari, elles se sont donc tournées vers les tontines dénommées unités mobiles. La famille onusienne témoigne que : « L'unité "susu" se déplace aux ateliers, aux marchés, ainsi qu'aux foyers afin de recueillir un montant déterminé, et cela, sur une base quotidienne ou à intervalles réguliers. A la fin de chaque mois, les épargnes sont récupérées par les cotisantes pour faire face à leurs besoins ». ONU (2003, p.180). Pour I. Albert (1993, p. 249) « La réussite des groupements féminins réside dans la solidarité et la confiance mutuelle ». Accepter de se mettre ensemble et lutter pour la même cause est une stratégie gagnante, car l'union fait la force et c'est ensemble que les choses sont possibles. La solidarité et l'entente caractérisent donc les femmes en groupement. Le groupement avec 170 adhérentes a cultivé le maïs sur 24 ha en 2016 et récolté 4 125 kgs. En 2020, avec un effectif de 497 membres le groupement a récolté 15 450 kgs sur 97 ha, soit plus de 31 kgs par membre. Individuellement, aucune femme n'a pu, sur ces pauvres parcelles, récolter une telle quantité. Nombreuses sont les femmes qui ont

reconnu la valeur et l'importance du groupement c'est pourquoi, de 2016 à 2000, l'effectif des adhérentes a presque triplé, passant de 170 à 497 membres. Notre étude atteste que l'organisation paysanne féminine est un puissant pouvoir que les femmes se dotent pour améliorer leur bien-être en général et l'acquisition de l'autonomie financière en particulier en réduisant les obstacles d'ordre foncier, financier, matériel, culturel pour éloigner les frontières de la pauvreté dans la Kara.

## **Conclusion**

Notre recherche montre que les organisations paysannes féminines sont une solution à la quête de l'autonomie financière des femmes rurales et à la sécurité alimentaire de la région. Le fait de travailler en groupements a pu changer à la population de la zone d'étude la façon de vivre, de voir, de faire, de penser et de croire. Les femmes se consacrent désormais au travail avec plus d'efforts et d'ardeur. Pour la saison agricole 2020, 97 hectares ont été emblavés par 497 adhérentes contre 24 hectares exploités par 170 femmes en 2016, pour un rendement moyen de 0,15 tonne par hectare ; ce qui représente une grande avancée pour ces femmes sans terre, sans moyens et sans soutien. Il est important de souligner que les rendements obtenus en travaillant en groupement dépassent de loin ceux produits individuellement par les femmes non adhérentes, car l'union fait la force. Au niveau social, l'organisation paysanne renforce et accélère le changement dans les relations entre les hommes et les femmes. Les attitudes au sein du ménage évoluent, tendent vers une coopération égalitaire à base de complémentarité et d'assistance mutuelle. En dernière analyse, l'organisation constitue une force sociale, un groupe de pression qui cherche à améliorer les relations entre les hommes et les femmes au sein de la communauté. Toutefois, conscient que le changement social est un processus lent, cette perspective d'autonomisation financière est à inscrire dans la durée.

## **Bibliographie**

### Ouvrages généraux

Amouzou, Essè, Pourquoi la pauvreté s'aggrave –t-elle en Afrique noire ? Paris : Harmattan, 2009, 221p.

Bisilliat, Jeanne, Relation de genre et développement : femmes et société. Paris : ORSTOM, 1992, 302p.

Seager, Jony, Atlas des femmes dans le monde. Emancipation ou oppression : un passage contrasté. Paris : Editions Autrement, 1998, 248p.

### **Ouvrages spécialisés**

Albert, Irène, Des femmes, une terre. Une nouvelle dynamique sociale au Benin, Paris, Harmattan, 1993, 345p.

Komon, Jean-Paul, « La civilisation matérielle des relations sociales, Genre, organisations paysannes et sociétés rurales », in : Biographie sociale du sexe : Genre, société et politique au Cameroun, Sindjoun (Dir), Paris, Karthala, 2002, (197-229).

Logo, Patrice Bigombe, « La dynamique des habitus sexués », in : Biographie sociale du sexe : Genre, société et politique au Cameroun, Sindjoun (Dir), Paris, Karthala, (175-196).

Gabrielle. Rolland, Les femmes marchent au super, Editions J-C Lattès, Paris, 1988, 212.

### **Mémoires et thèses**

Albert, Irène, Les femmes rurales africaines, facteur de changement social ? Etude des groupements de femmes à caractère économique dans la Province de l'Atlantique en République Populaire du Benin, Thèse de Doctorat en Sociologie, Paris 1, 1991

NGO, Njeng, 1994, L'accès des femmes aux emplois traditionnels « masculin », Mémoire, DIPCO, Yaoundé, ENS.

## Articles

Bisilliat, Jeanne, Le bilan de la décennie de la femme (1975-1985). Coquery-Vidrovitch, C. l'histoire des Femmes en Afrique, Groupe Afrique noire, 1987.

Gbemou, Kokou. M, Femme rurale et enjeu de développement au Togo : pour un renforcement sexospécifique des capacités de la gent féminine, Université de Lomé, 2008.

## Rapports

Beijing, Rapport national sur l'évolution de la mise en œuvre des stratégies d'actions et perspectives de Nairobi et de la déclaration d'Abuja sur le développement participatif 1995, 65p.

FAO, Les femmes dans le développement agricole, Plan d'action de la FAO, Rome, 1994.

Nagel, Irène, Guide pratique pour l'action des femmes au Burkina-Faso, GTZ, Ouagagou, 1992.

ONU, Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, DPI, 1983.

Rapport ASRK, Activités de la tournée de Sensibilisation dans la Région de la Kara, n°41990